



Communiqué de presse

Lausanne, le 16 octobre 2009

Révision de la Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels

Plus de transparence pour les clients des restaurants

La procédure de consultation de la révision de la loi sur les denrées alimentaires a pris fin aujourd'hui. La FRC évalue positivement le projet. Les bases légales permettant l'adhésion de la Suisse aux systèmes européens de rappel (RASFF et RAPEX) d'aliments et produits dangereux sont créées. La tromperie des consommateurs en matière de cosmétique ne sera plus admise et les résultats des contrôles d'hygiène dans la restauration pourront être connus du public.

La FRC s'est prononcée sur le projet de révision de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels et l'approuve. L'harmonisation de notre législation avec celle de l'Union européenne crée les bases qui permettront d'adhérer aux systèmes RASFF et RAPEX. Parmi les points positifs du projet, la FRC est particulièrement satisfaite des suivants :

- La protection contre la tromperie, aujourd'hui limitée aux denrées alimentaires, sera élargie aux objets usuels. Le secteur des cosmétiques grand dispensateur de promesses de santé, de beauté et de jeunesse ne devrait plus pouvoir abreuver les acheteurs d'allégations fantaisistes.
- Les chimistes cantonaux ne devront plus garder secret les résultats des contrôles officiels. Cette abrogation très controversée, et qui a suscité de nombreuses oppositions, devrait permettre la publication de ces résultats, notamment ceux vérifiant l'hygiène dans les restaurants.
- L'ancrage dans la loi – et non plus dans une ordonnance – de l'indication du pays de production des denrées alimentaires, exception indispensable au Cassis de Dijon.

La FRC regrette que les autorités suisses n'aient pas élargi le champ d'application aux aliments pour animaux contrairement à la pratique européenne. Enfin, les organes de contrôle de la chaîne alimentaire resteront dispersés entre 3 offices et 2 départements fédéraux, une fragmentation qui rend plus difficile un contrôle de la sécurité alimentaire « de la fourche à la fourchette ».

Informations complémentaires :

Mathieu Fleury, 021 331 00 90